Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201958-20251204-20250612-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Loïc MAHÉ, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : L.MAHÉ, V.CORLOUËR, G.LE BRIAND, F.AMBERT, F.TILLY, P.BOURGES, M.LE GALL, M.KERGALL, J. GICQUEL, I.LE CORRE, M.MERLE L.LE MOULLEC, N.MARCHOU, M.LE PARLOUËR, E.LE BRIAND, , S.MOREAU, L.PARANTHOEN
Excusés : R.BERTHOU, procuration à G.LE BRIAND
A.LE MORVAN procuration à S.MOREAU
Secrétaire : F.AMBERT
Assistait : A.LE CONTELLEC, Directrice Générale des Services

Membres de référence : 19 Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19

TERRES DU LAUNAY (3.3)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le bail conclu avec Mr et Mme Philippe MORVAN le 10/04/2018 pour la location de terres agricoles au Launay,
VU sa délibération en date du 22/02/2018 autorisant le Maire à conclure un avenant au bail portant location de terres agricoles à Mr et Mme Philippe MORVAN,
CONSIDERANT le courrier de résiliation de bail en date du 21/11/2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Décide*** de relouer les parcelles cadastrées section C n°750, 761, 782, 786, 787, 788, 789, 792, 1209, 1425 d'une surface totale de 8ha 26a 49ca à compter du 01/01/2026.
- ***Charge*** le Maire d'effectuer la publicité et d'organiser le choix du futur locataire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Loïc MAHE

MAIRIE DE PLEUBIAN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes-d'Armor)